



DECISION ADMINISTRATIVE

N°174/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Mission de Diagnostic et Faisabilité technico-économique en vue de travaux de mise en accessibilité de la Trésorerie Publique de Vif

Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,

Considérant que les travaux de mise en accessibilité du Trésor Public de Vif depuis l'espace public nécessitent une mission de diagnostic et de faisabilité technico-économique,

Considérant que le marché répond à un besoin dont la valeur estimée s'élève à 7 800,00 euros H.T., et est donc inférieur aux seuils de procédure de mise en concurrence,

Le Maire,

DÉCIDE

De conclure avec Monsieur THEVENIN Damien, Architecte, demeurant Centre CEMOI, 12 rue Ampère 38000 GRENOBLE, une mission de Diagnostic et Faisabilité technico-économique en vue de travaux de mise en accessibilité du Trésor Public de Vif depuis l'espace public.

Le présent contrat prend effet à compter de la date de notification et est conclu pour une durée de 3 mois.

Le coût de la prestation s'élève à 7 800.00 € HT soit 9 360.00 € TTC,

Le règlement s'effectuera sur présentation d'acomptes à l'avancement de la mission validés par le Maître d'ouvrage.

De signer l'acte d'engagement annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le **28 NOV. 2022**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire

Guy GENET

